

Fiche D3 : PROFESSEUR(E) RESSOURCES "AUTISME" (TSA)

RATTACHEMENT DU POSTE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Circonscription ASH Manche.
LIEU D'EXERCICE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale de la Manche.
DESCRIPTION DU POSTE	<p>Le/la professeur(e) ressources autisme intervient dans le cadre de la « stratégie nationale autisme ». Il/elle :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Apporte un appui à la scolarisation des élèves avec des troubles du spectre de l'autisme (TSA) en milieu ordinaire ; ▪ Aide à la mise en œuvre des projets de scolarisation ; ▪ Apporte conseils et aides méthodologiques ; ▪ Participe à l'évaluation des besoins et à la mise en œuvre in situ des adaptations pédagogiques ; ▪ Repère les actions de formation nécessaires pour faciliter l'accessibilité des apprentissages ; ▪ Contribue à la mise en œuvre des actions de formation ; ▪ Participe au développement des projets et au suivi des UEAA, UEMA et DAR ; ▪ Soutient les enseignants des UEMA, UEAA et DAR ; ▪ Se place comme interlocuteur(trice) de proximité pour les personnels de direction et d'inspection, pour la sécurisation des parcours des élèves TSA.
CONDITIONS D'EXERCICE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Est placé(e) sous l'autorité fonctionnelle de l'IEN-ASH. ▪ Agit en relation avec les familles, les établissements scolaires, les établissements et services spécialisés, les I.E.N. de circonscription et la MDPH. ▪ Exerce à temps plein. ▪ Doit se déplacer selon les besoins sur l'ensemble du département. ▪ Organise son emploi du temps, y compris pour des activités et des tâches se déroulant en dehors du temps scolaire dans la limite des horaires légaux de la fonction publique soit 1607 heures annualisées. ▪ Participe aux ESS et aux équipes éducatives chaque fois que cela est nécessaire, en lien direct avec les personnels des équipes et les enseignants référents.
COMPETENCES ATTENDUES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Capacité d'écoute et d'adaptation nécessaire au travail en équipe ou en partenariat. ▪ Aptitude à la conduite de réunions d'information et à l'animation de formations. ▪ Bonne disponibilité, rigueur, discrétion, sens de l'organisation, de l'autonomie et esprit d'initiative.
CONNAISSANCES	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les textes officiels, les dispositifs et structures de la scolarisation des élèves en situation de handicap, et les procédures d'orientation et de compensation du handicap. ▪ Les troubles du spectre de l'autisme et les recommandations de bonnes pratiques de la HAS.
CERTIFICATION	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les candidatures des enseignants titulaires du CAPPEI seront privilégiées.
REGIME INDEMNITAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ NBI : 27 points 132.91€/mois ▪ n°1914 : Indemnité de suivi et d'accompagnement des élèves (ISAE) 212.50€/mois